

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-42

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

Pouvoirs : 2

Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0 / Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de décembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AGNIN SUR BION, Isère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur ARMANET Pascal, Maire.

Date de convocation : 3 décembre 2025

PRESENTS : ARMANET Pascal, BALAN Jean-Baptiste, BRISON Sophie, CICERON Céline, COCHARD Virginie, DURANTON Isabelle, GINON-REY Mathieu, GONNET Martial, PERRIN Alain, THEVENON Jean-Marie.

EXCUSÉS :

ABSENTS : CHAPELIER Gilles, DI PONIO Caroline, PENET Eliane.

POUVOIRS : BAGUET GALLON Yoan donne pouvoir à THEVENON Jean-Marie
 VACHER Roselyne donne pouvoir à PERRIN Alain

Secrétaire de séance : DURANTON Isabelle

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L1612-1,

Madame BRISON Sophie, 1^{ère} adjointe, rappelle à l'assemblée, qu'en application de l'article L1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre ou Opération	Budget 2025	25%	Article		Montant
Chapitre 20 (hors opérations)	5 000	1 250	203	Frais etude	1 250
chapitre 204	50 000	12 500	204 182	TE38	12 500
			2111	Terrains nus	2 000
			2112	terrains voirie	2 000
			212	aménagt terrain	5 000
			2131	Const. Bat Publics	25 000
			2151	Installation Réseaux voirie	25 000
			2152	Installations voirie	6 000
			21 538	Matériel autres réseaux	25 000
			2156	incendie	1 000
			2 158	Autres matériels	2 000
			2 183	Mat informatique	5 000
			2 184	Mat mobilier	2 000
			total		100 000
TOTAUX	867 328	216 832			113 750

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** l'application de l'article L1612-1 du CGCT pour un montant de 113750€ selon la répartition ci-dessus, pour l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'application de l'article L1612-1 du CGCT pour un montant de 113750€ selon la répartition ci-dessus, pour l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Fait à Saint Agnin Sur Bion,
Le 12 décembre 2025

La secrétaire de séance,
DURANTON Isabelle

Le Maire,
ARMANET Pascal

